

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

---

7 JANVIER 2003

---

PROJET DE DECRET

RELATIF AUX ORGANES D'AVIS EN MATIERE DE POLITIQUE SCIENTIFIQUE  
ET UNIVERSITAIRE ET A LA CONCERTATION ENTRE LES DIFFERENTS ORGANES  
CONSULTATIFS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR(1)

AMENDEMENT DE SEANCE

---

---

(1) Voir Doc. n° 341 (2002-2003) nos 1 à 3.

**Amendement n° 1**

A l'article 13,

1<sup>er</sup> alinéa : remplacer 39 par 40.

3<sup>e</sup> alinéa : supprimer la première phrase.

*Justification*

Mettre la FUL sur le même pied que les autres institutions universitaires.

Il n'y a aucune raison de ne pas donner de voix délibérative à la FUL, alors que le projet attribue une voix délibérative à 39 autres personnes.

A. BOUCHAT.  
M. de LAMOTTE.  
P. SCHARFF.